



Conseil régional Centre-Val de Loire
Vœu déposé par les élus F. Verdier, P. Commandeur, xx
Session du Jeudi 27 juin 2019

Pour une politique de développement de nos territoires

Depuis de nombreuses années, la Région Centre-Val de Loire mène une politique d'aménagement du territoire. Celle-ci n'a eu de cesse de s'affirmer dans son rôle et sa volonté.

Elle engage sur un rythme annuel environ 90 M€ à 100 M€ de dépenses. Cette somme est très importante ; son impact économique est relatif (voire limité, en particulier en termes d'emplois induits, au regard des sommes engagées) ; son impact en termes d'infrastructures structurantes est (très) faible ; les coûts et le gaspillage d'argent public associé sont parfois grands.

Cette politique devient pourtant une nécessité absolue qu'il convient de très sensiblement améliorer et d'amplifier pour au moins deux raisons :

- La première, c'est que l'économie géographique contemporaine favorise la croissance des grands pôles urbains mondiaux. Saskia Sassen l'a démontré depuis plus d'une vingtaine d'années. Les taux de croissance des métropoles sont très importants ; ceux des territoires sont négatifs (décroissance des revenus privés, consommation en baisse, investissements en berne...).
- La seconde, c'est que l'Etat n'a pas joué depuis des décennies son rôle de développeur des territoires : moyens mis en œuvre trop faibles, ambitions limitées, absence de réelle politique de développement des territoires, stratégie de déconcentration territoriale à revoir... Il convient dès lors de s'y substituer quand il n'est pas présent, et de l'accompagner quand il propose des outils comme le financement des tiers lieux, l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt) Centre-Bourg, etc. sous peine de voir des territoires atteindre des niveaux de paupérisation très marqués.

En conséquence, dans notre région, il est urgent d'agir significativement, car les territoires divergent. Voici 8 axes de réorientation de cette politique :

Premièrement, cette politique devra viser à être : **plus structurante, plus impactante, générateur de croissance à moyen et long terme**, par des politiques de développement d'infrastructures notamment (croissance endogène). La politique de pays qui vise à faire remonter par un corps intermédiaire les besoins du territoire a montré ses limites. Celle-ci est parfaitement illisible pour les citoyens ; son impact et le saupoudrage sont de mise ; la dimension technique (voire technocratique) prend nettement le pas et ne permet pas le développement d'échanges

démocratiques ; cela renforce des formes de « féodalité » dans les territoires au détriment de développements et au profit de situations acquises et préservées, voire institutionnalisées... Un travail plus direct avec des agents de la Région (qui sont déjà rémunérés par la Région) sur place dans les territoires seraient nettement plus profitable.

Deuxièmement, et en outre, **les communes d'environ 800 à 3 500 habitants** (le chiffre est à parfaire, mais il correspond à un angle mort de nos politiques publiques territoriales et à une dévitalisation encore plus prononcée de ces communes au cours de ces dernières années) doivent davantage être promues, soutenues, encouragées, afin de conserver des commerces, une activité économique, une offre éducative, une dynamique associative, une offre culturelle. Les pôles de centralité ont un rôle ; mais il convient désormais que les plus petites communes soient aussi à leur niveau des pôles de centralité et de rayonnement, permettant à toute la population de notre Région Centre-Val de Loire de disposer à proximité d'une offre économique, éducative, associative, culturelle.

Aucune commune de cette taille intermédiaire ne devra se retrouver sans offre en termes de commerces, d'écoles, sans association ou sans culture. C'est une exigence indispensable vis-à-vis de nos territoires.

Troisièmement, notre rôle d'aménageur du territoire n'est pas suffisant. Il n'est ni explicite, ni suffisamment ambitieux. Nous devons promouvoir de réelles politiques de **développement des territoires**. Cela doit être l'essence de la politique en direction de nos communes, de nos territoires, de nos villes, de nos campagnes. Son nom doit donc changer. Nous sommes (et devons être) véritablement parties prenantes de nos territoires.

Quatrièmement, que des incitations économiques accompagnent le **redéveloppement des centre-bourgs**. Cela passe par la réhabilitation des logements de centre-bourgs. Ceux-ci ne peuvent plus être délaissés. Les constructions en périphérie de communes (petites et moyennes) ne devront plus être encouragées sur un plan financier. Il convient de reconstruire prioritairement dans la commune historique afin que celle-ci conserve son âme et son identité. L'éloignement vers la périphérie de chacune de nos communes distend le lien social et humain. Il convient rapidement d'inverser ces tendances désastreuses. Notre Région compte environ 1 700 communes. Le lien humain, social, politique se noue dans chacune d'entre elles.

Cinquièmement, **les coûts relatifs** à ces politiques sont trop dispendieux. La dépense publique doit être regardée de plus près. Il n'est pas rare que des « piscines » coûtent près de 7 M€, qu'un vestiaire de football s'élève à 800 000€. Ces coûts sont beaucoup trop importants car il est possible de faire aussi bien pour un coût moindre. Il convient donc de nettement mieux calibrer la

dépense publique. Les redéploiements de ces économies pourraient s'effectuer au profit d'infrastructures essentielles pour les territoires.

Sixièmement, le Conseil régional s'engage auprès des autorités (de l'Etat) nationales et régionales à promouvoir **une meilleure déconcentration des services de l'Etat** en Région Centre-Val de Loire. Ainsi, de Toury à St Amand en Montrond, de La Châtre à Loches (et ailleurs), les services déconcentrés de l'Etat pourraient trouver à être positionnés dans ces villes moyennes.

L'INSEE, la DREAL, l'ARS, la DIRECCTE... seraient ainsi en tout ou parties déconcentrées sur des territoires, qui ont besoin de services publics, d'emplois et d'économie présente.

Ces administrations auraient ainsi et aussi un meilleur contact et une meilleure proximité avec les concitoyens et les classes moyennes qu'elles sont censées administrer.

Septièmement, **le Conseil régional doit lui aussi poursuivre et approfondir considérablement ses relations de proximité avec ses territoires.** La mise en place des ERC (Espaces Région Centre-VdL) est une première étape mais il convient d'aller beaucoup plus loin dans cette logique de territorialisation de la Région. Bien au-delà des seules villes préfectorales de département, les territoires méritent et ont besoin de la présence d'agents régionaux (remontée de terrains, meilleure connaissance des territoires, moindre asymétrie d'information, plus grande visibilité de l'échelon régional...).

Notre Région doit s'engager au plus près des territoires par une présence accrue, en accompagnant la politique de l'Etat et en saisissant les opportunités présentées par les nouveaux programmes d'aménagement du territoire (tiers lieux, AMI Centre-bourgs, territoires d'industrie, opportunités de la loi ELAN, maisons France Service...).

Des agents de proximité sont déjà rémunérés par la Région via les enveloppes de pays. Ils seraient ainsi directement rattachés au Conseil régional. Cela éviterait aussi une forme d'élaboration / montage des dossiers (dans les territoires par les agents financés par la région, mais non rattachés à la région) et un « contrôle » / analyse des dossiers (au niveau de la région par les agents de la région).

La Région ne peut rester durablement une collectivité éloignée. Sa présence dans les territoires doit être à la fois permanente et faite de grande proximité.

Huitièmement, le Conseil régional s'assure de la pleine visibilité de ses politiques de développement des territoires par **l'ensemble des citoyens** de la Région. Et non par quelques-uns (très peu nombreux). Notre Région compte environ 2,6 millions d'habitants.

Il y a fort à parier que l'indice de notoriété des politiques régionales en général, et de la politique de développement des territoires en particulier, est à peine connu de 50 000 d'entre eux.

Ce qui au regard des sommes engagées chaque année et de l'exigence démocratique actuelle est très nettement insuffisant.

Ainsi, le Conseil régional indique par ce vœu que :

1 - sa politique d'aménagement du territoire doit être profondément remaniée, vers plus d'efficacité, de lisibilité et de structuration de l'espace public,

2 – ses choix et sélection de projets doivent être nettement mieux calibrés. Ils permettront ainsi de dégager des moyens pour financer des opérations de proximité et de développement économique,

3 – celle-ci passe par une meilleure déconcentration des services de l'Etat et une plus grande proximité du Conseil Régional avec les territoires, l'accompagnement des programmes d'aménagement du territoire de l'Etat

4 – sa politique de développement des territoires mérite d'être plus lisible et plus visible,

5 – le développement des territoires doit primer et se nommer ainsi.